

APPEL A CANDIDATURE

En direction d'artistes en vue de réaliser une résidence-mission en faveur des enfants et jeunes de l'Essonne dans le cadre du Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) départemental pour l'année 2017, sur la thématique « Passerelles, d'un territoire à l'Autre ».

Cadre des résidences-missions

Le Département de l'Essonne et la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Ile-de-France se sont engagés en 2013 pour une durée de quatre années à la réalisation d'un Contrat local d'éducation artistique (CLEA) à l'échelle départementale. Ils ont convenu de réaliser une année supplémentaire en 2017 pour préfigurer un prochain CLEA 2018 – 2020 en partenariat étroit avec l'académie de Versailles. Cette année de préfiguration permet d'impliquer des collectivités locales sur deux territoires prioritaires pour le développement de l'éducation artistique et culturelle.

Dans ce cadre, une résidence-mission d'artistes aura lieu sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne (CAESE). Elle est appelée à être mise en œuvre durant le second semestre 2017.

Définition de la résidence-mission

L'objectif de la résidence-mission est de mener un travail artistique collectif avec des enfants et jeunes essonniers, sans enjeu de production personnelle ou d'une commande d'œuvre comme dans une résidence de création. Au moyen d'une démarche d'éducation artistique et culturelle, l'artiste-résident donne à voir et à comprendre son univers, la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre. Il pourra aussi confronter son œuvre à celle des artistes présents au sein des collections du Conseil départemental et de ses partenaires.

Objectifs et enjeux de la résidence-mission

Inscrite dans le CLEA départemental, cette résidence-mission doit :

- Contribuer au développement artistique et culturel de l'Essonne,
- Contribuer au parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève en appui sur les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle (les connaissances, la pratique artistique, la rencontre avec les œuvres et les artistes),
- Contribuer à développer un esprit critique des enfants et jeunes par la confrontation avec différents types d'œuvre, des rencontres et des échanges,
- Permettre au plus grand nombre d'Essonniers d'appréhender la création contemporaine à travers la rencontre (artiste, œuvre, patrimoine) et la familiarisation avec une démarche artistique,
- Permettre aux enfants et jeunes de la CAESE de découvrir le patrimoine local (naturel, historique, industriel, immatériel, gastronomique, etc.) et de s'appropriier leur territoire,

- Faciliter l'accès aux œuvres et ressources culturelles essonniennes,
- Favoriser le dialogue intergénérationnel et la rencontre entre des publics différents (milieu urbain et rural p.ex.),
- Interroger les notions de liens, d'ouverture sur et entre les territoires, de frontières à dépasser,
- Encourager et développer l'expression des jeunes essonniens par la pratique artistique.

Déroulement de la résidence-mission

La résidence-mission aura pour support plusieurs partenaires locaux, qui relèvent des structures départementales (Maison des solidarités, classe-relais, PMI, etc.), des structures associatives (MJC, mission locale, aide à la scolarité, junior association, etc.), ou des écoles et EPLE (relevant de l'académie de Versailles, partenaire institutionnel), accueillant des publics jeunes (PJJ, établissements sanitaires ou médico-sociaux, EPS Barthélémy Durand, etc.), des collectivités locales (service Jeunesse, BIJ, Politique de la Ville, médiathèque, conservatoire, etc.) voire d'acteurs privés (handicap, soin, etc.).

La résidence-mission se compose de deux étapes :

- Une période d'appropriation d'une durée d'un mois fractionné durant laquelle l'artiste-résident rencontre les structures partenaires potentielles et évalue avec elles et les pilotes du CLEA la faisabilité et l'intérêt d'une résidence-mission les associant. Cette période d'appropriation doit aussi permettre la définition plus précise du contenu et des modalités (durée, calendrier, constitution du groupe de participants, etc.) de la résidence-mission pour chaque partenariat. Le projet artistique pourra notamment être présenté à la communauté éducative dans le cadre d'une invitation officielle des services académiques (rectorat, DSDEN 91). Une action de formation sera conduite par l'artiste-résident à destinations des enseignants et des autres acteurs engagés. Cette action de formation favorisera la co-construction des projets et l'articulation entre les différents porteurs de projets sur le territoire.
- Une période de réalisation des projets d'une durée de trois mois continus ou discontinus sur une période de cinq mois maximum ; cette période inclut aussi la participation à une restitution finale des résidences-missions.

Thématique de la résidence-mission

Le territoire de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne est profondément marqué par son étendue, la dualité de ses paysages urbains et ruraux, l'isolement ressenti par une partie importante de ses habitants et la difficulté à accéder à la même offre de services, notamment culturels. Ces caractéristiques limitent la capacité à s'appropriier ce territoire et à l'identifier comme territoire d'appartenance et de vie sociale. Ces richesses et ressources restent ainsi méconnues de nombreux segments de la population qui vivent en repli sur eux-mêmes, que ce soit dans les campagnes ou dans les quartiers prioritaires d'Etampes. Un projet d'éducation artistique et culturelle telle qu'une résidence d'artiste implantée dans l'Etampois Sud-Essonne est donc une formidable

opportunité pour bâtir, concrètement ou dans les imaginaires, des passerelles entre les gens, entre les territoires, entre les cultures, entre les générations. Et ce d'autant plus que le projet s'adresse aux plus jeunes qui, au cœur de leur socialisation, peuvent s'imprégner d'un esprit d'ouverture, de curiosité et d'envie de faire ensemble.

Des structures culturelles partenaires

L'Essonne dispose d'un patrimoine conséquent constitué des collections du musée français de la Photographie (MFP), du Fonds départemental d'art contemporain (FDAC) ou de la Maison-Atelier Foujita. Opérateur culturel, le Département organise aussi des expositions, notamment d'arts visuels, au sein du Domaine départemental de Chamarande ; il dispose en outre des collections documentaires et des expositions produites par la Bibliothèque départementale.

L'ensemble de ces ressources sont mobilisables pour la réalisation des résidences-missions selon le contenu défini par les artistes-résidents et les modalités définies avec le Conseil départemental.

La CAESE dispose aussi d'importantes ressources culturelles mobilisées pour cette résidence-mission, et ce dans de nombreux domaines artistiques.

La culture, le patrimoine et le tourisme sont des compétences intercommunales de la CAESE ; cette dernière les a investis pleinement, grâce notamment à un réseau d'équipements.

- Un riche réseau de bibliothèques et points lecture permettant de développer une vaste politique d'accueil et d'animation autour de la lecture publique ;
- Un Service du Patrimoine et du Tourisme et le Musée intercommunal qui ont pour ambition d'être un relais majeur dans le cadre du tourisme culturel et la valorisation du patrimoine du territoire ;
- Le théâtre d'Etampes, seule salle de spectacles intercommunale du territoire. Il propose une programmation pluridisciplinaire régulière ;
- Un cinéma classé "art et essai", Cinétampes ;
- Le Centre culturel de Méréville, équipement « relais » qui participe à la diffusion de la culture dans le sud du territoire ;
- Deux sites de la CAESE pour l'enseignement des pratiques artistiques : un Conservatoire à Rayonnement Intercommunal (sur 2 sites du territoire Etampes et Méréville) et des ateliers d'arts plastiques (Etampes et Morigny-Champigny).

L'Etampois possède un tissu associatif dynamique permettant un maillage sur l'ensemble du territoire. En outre, ces associations sont des interlocuteurs privilégiés pour les projets de création et de diffusion. À l'image des Musichalles, les Musiciens d'Ose, Farine de Froment et le Silo, le corpus Etampois...

La CAESE a de nombreux partenaires comme le Théâtre de l'Agora Scène nationale d'Evry et de l'Essonne, le Théâtre de Brétigny, l'EPS Barthélémy Durand d'Etampes, la compagnie ARCAL, le collectif Essonne Danse 91 et le collectif pour la culture en Essonne, Les Grands Solistes Etampes, l'association Au Sud du Nord...

Cadre juridique et conditions financières de réalisation des résidences-missions

Une convention de résidence-mission spécifiant les engagements respectifs du Conseil départemental de l'Essonne et de chaque artiste sera signée après leur sélection.

L'artiste retenu bénéficiera d'une allocation de résidence de 12 000 € TTC (allocation calculée sur la base de 3 000 € toutes charges comprises par mois). L'artiste-résident choisit son mode de rémunération en fonction de l'activité exercée (salarial, rémunération par le biais de l'AGESSA ou de la MDA, contractualisation avec une structure intermédiaire ...)

Les dépenses de production de la résidence-mission ainsi que le coût éventuel relatif à la diffusion de l'œuvre de l'artiste-résident, existante et disponible, seront étudiées sur la base d'un budget prévisionnel.

En raison de l'étendue du territoire, l'artiste-résident doit être autonome dans ses déplacements et ses frais de déplacement (hors trajets domicile – Essonne) seront pris en charge dans les dépenses de production.

Pilotage de la résidence-mission

Au sein du Département de l'Essonne et de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne (CAESE), les directions de la culture ont été désignées pour piloter la mise en œuvre de la résidence-mission. Au sein de chacune de ces entités, un ou plusieurs référents sont désignés pour accompagner l'artiste, assurer le suivi administratif et financier du projet, assurer la communication relative au dispositif et être l'interlocuteur des structures locales partenaires de la résidence-mission.

Un comité de pilotage a en charge la sélection de l'artiste et le pilotage général de la résidence-mission. Il rassemble la Vice-présidente du Conseil départemental déléguée à la Culture, au Tourisme et aux Affaires extérieures, le Vice-président de la CAESE délégué à la Culture, des représentants de leurs directions de la culture, des représentants de la DRAC Ile-de-France, des représentants de l'académie de Versailles et des acteurs locaux.

Modalités de candidature

Dans le cadre du présent appel à candidature, il est recherché un artiste ou collectif d'artistes ayant à son actif une production artistique contemporaine significative dans tout domaine artistique :

- Architecture
- Arts du cirque et de la rue
- Arts du goût
- Arts numériques
- Arts plastiques, arts appliqués
- Cinéma, audiovisuel
- Développement durable

- Danse
- Design
- Littérature, poésie, écriture
- Musique
- Patrimoine
- Photographie
- Théâtre, expression dramatique

Une attention particulière sera portée aux travaux interrogeant les notions de passerelles, de liens, de frontières. La capacité à s'impliquer pleinement dans la réalisation d'une résidence-mission suivant les objectifs et modalités décrites ci-dessus sera particulièrement évaluée lors de l'instruction des candidatures.

Peut faire acte de candidature tout artiste ou collectif d'artistes professionnel maîtrisant l'usage oral et écrit de la langue française. La détention du permis de conduire et d'un véhicule personnel est un atout.

Les éléments de candidature à fournir sont :

- Un CV mettant en valeur notamment des expériences de rapport aux publics (participation à une expérience similaire, médiation, formation, etc.)
- Un dossier artistique présentant la démarche de l'artiste et sa production existante
- Une note d'intention d'une page sur le projet proposé et ses enjeux
- Une liste des œuvres ou travaux disponibles à des fins de diffusion
- Un budget prévisionnel de la résidence-mission portant estimation des moyens techniques, artistiques et logistiques nécessaires pour sa réalisation
- Un calendrier de disponibilité à partir de la date de sélection et sur toute la période de référence
- Un RIB et le numéro de SIRET le cas échéant

L'ensemble du dossier est impérativement à adresser sous format numérique (PDF). Dans le cas où l'artiste souhaite enrichir son dossier d'un DVD, CD ou clé USB, il le précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces par voie postale.

L'ensemble du dossier est à rendre pour le **lundi 17 juillet 2017** au plus tard par envoi électronique à toutes les adresses suivantes :

culturesubvention@cd-essonne.fr

egallifet@cd-essonne.fr

mathieu.cousin@caese.fr

sylvain.duchene@caese.fr

Envoi postal (pour les pièces complémentaires, DVD, clés, etc.) :

Département de l'Essonne

Direction de la Culture

Hôtel du Département

Boulevard de France

91012 EVRY Cedex

Les candidats sélectionnés seront obligatoirement reçus par le comité de pilotage **le jeudi 31 août 2017 : il est impératif de rester disponible pour cette seule et unique date de sélection !**

Les résultats de la sélection seront communiqués quelques jours plus tard. Les éléments transmis par les candidats non retenus seront restitués sur simple demande.

Pour tout renseignement, merci de contacter :

Emmanuelle Gallifet, Chargée de développement culturel, egallifet@cd-essonne.fr , 01 60 91 77 16

Marie-José Saurigny, Assistante de gestion, mjsaurigny@cd-essonne.fr , 01 60 91 93 68